

Demande de dérogation à la destruction d'habitats de reproduction et/ou de repos d'espèces animales protégées

Article L 411-2 du code de l'environnement

Notice explicative : urgence et enjeux



Vue sur la friche Lerebourg en 2019

Objet de la demande de dérogation et diagnostics écologiques effectués

Dans le cadre des études préalables au projet de requalification du site, EPFL mandate le bureau d'étude spécialisé BIOTOPE et lui confie en 2018, la mission d'effectuer un pré-diagnostic écologique.

Les résultats concluent à une absence d'enjeux concernant les espèces potentiellement présentes sur le site et particulièrement les hirondelles. Seules quelques traces de nids très anciens et non occupés récemment sont recensées.

Le projet se poursuit, le permis de démolir est accordé, les travaux de préparation du chantier démarrent le 20 juin 2019.

le 20 juin 2019, une personne de la LPO alerte la mairie sur la possible présence d'hirondelles au sein du site (elles tournent autour). Une visite est organisée immédiatement avec eux. **2 nids** sont repérés dans une ancienne cage d'ascenseur et **1 nid** à l'extérieur, sous une dalle. Lors de cette visite, **aucune occupation réelle des nids n'a toutefois pu être établie.** Mais certaines parties des bâtiments de la friche sont à ce moment là encore murées et ne peuvent être visitées. EPFL demande alors en urgence un complément d'étude à BIOTOPE. La visite est organisée le 7 juin.

Ce jour là, **5 nids supplémentaires d'hirondelles rustiques sont recensés, mais toujours sans aucune occupation caractérisée.** Le rapport complet de BIOTOPE est joint au présent dossier.

5 Conclusion

Tableau 23 : Synthèse des enjeux et contraintes réglementaires en cours et/ou pressentis cours sur les zones étudiées

Flora et habitats naturels			
Zone très anthropisée. Présence d'au moins 1 espèce envahissante).			
Diversité		Faible	
Enjeu de conservation ?	Nul	Contrainte réglementaire ?	Non
Amphibiens			
Aucune espèce d'amphibien n'a été observée sur la zone d'étude (période et conditions climatiques non favorables). Les milieux en présence ne sont pas favorables à cette classe (absence d'eau libre stagnante).			
Diversité		Nulle	
Enjeu de conservation ?	Nul	Contrainte réglementaire ?	Non
Reptiles			
Aucune espèce observée mais très probablement au moins 1 espèce thermophile et anthropophile présente aux abords directs des bâtiments (le lézard des murailles). Toutes les espèces de reptiles sont protégées en France.			
Diversité		Faible	
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir		Utilisation des milieux
Espèces liées aux milieux thermophiles et à végétation rase, espèce anthropophile	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) PN article 2 : protection intégrale ; Annexe IV de la Directive Natura 2000.		Potentiellement présente aux abords des bâtiments au niveau des secteurs ensoleillés
Légende des abréviations : PN : protection nationale			
Enjeu de conservation ?	Moyen	Contrainte réglementaire ?	Oui
Avifaune			
2 espèces d'oiseaux ont occupé la zone d'étude par le passé : l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle des fenêtres (de très vieilles traces de nids ont été observés). Le bâtiment qui sera conservé sert de zone de nidification au Rougequeue noir. Aucune trace d'occupation récente par des espèces protégées n'a été trouvée au niveau des bâtiments qui doivent être détruits.			
Diversité		Faible	
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir		Utilisation des milieux
Espèce anthropique	Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>) PN, classée LC (préoccupation mineure) sur la liste rouge nationale		Nicheur dans le bâtiment conservé.
Enjeu de conservation ?	Faible	Contrainte réglementaire ?	Oui
Insectes			
1 espèce d'insecte a été observée sur la zone de projet. Les milieux naturels de la zone de projet ne pourraient accueillir d'espèce à fort enjeux.			
Diversité		Faible	
Enjeu de conservation ?	Nul	Contrainte réglementaire ?	Non
Chauves-souris			
L'intégralité des bâtiments (dont les sous-sols), en dehors des secteurs présentant de forts risques d'effondrement, a été prospecté avec minutie, aucun indice (crottes, cadavres ou individus) n'a été mis en évidence, nous pouvons donc conclure à la très probable absence d'individu au niveau de la zone d'étude.			
Diversité		Nulle	

Localisation des nids d'hirondelles (extrait du rapport BIOTOP juin 2019)



Figure 8 : Localisation approximative des nids (ronds rouges)

Dans le projet de requalification du site, tous les bâtiments sont destinés à être démolis, exceptés une partie du bâtiment 8 (la Halle) ainsi que la dalle du rez-de-chaussée du bâtiment 5. (voir document de présentation « Lerebourg de la friche au projet »)

Les enjeux : L'urgence : la dégradation avancée des bâtiments et la dangerosité du site

Le site à l'abandon depuis 17 ans présente aujourd'hui **un état critique de dégradation**. Certains bâtiments se sont effondrés d'eux-mêmes durant l'hiver 2018. Les structures sont très abîmées, les dalles présentent des cisaillements, les bétons sont fortement dégradés, les bois pourris...





Effondrements





Le bâtiment appelé « le bateau »



Les contraintes techniques

L'évolution de l'usine au fil du temps a produit **des bâtiments imbriqués les uns dans et contre les autres**. Certains ont des façades communes, ce qui rend complexe l'organisation de la déconstruction. Ci-dessous par exemple, la façade du « bateau » (bâtiment 2) est en partie commune à celle du bâtiment 4.

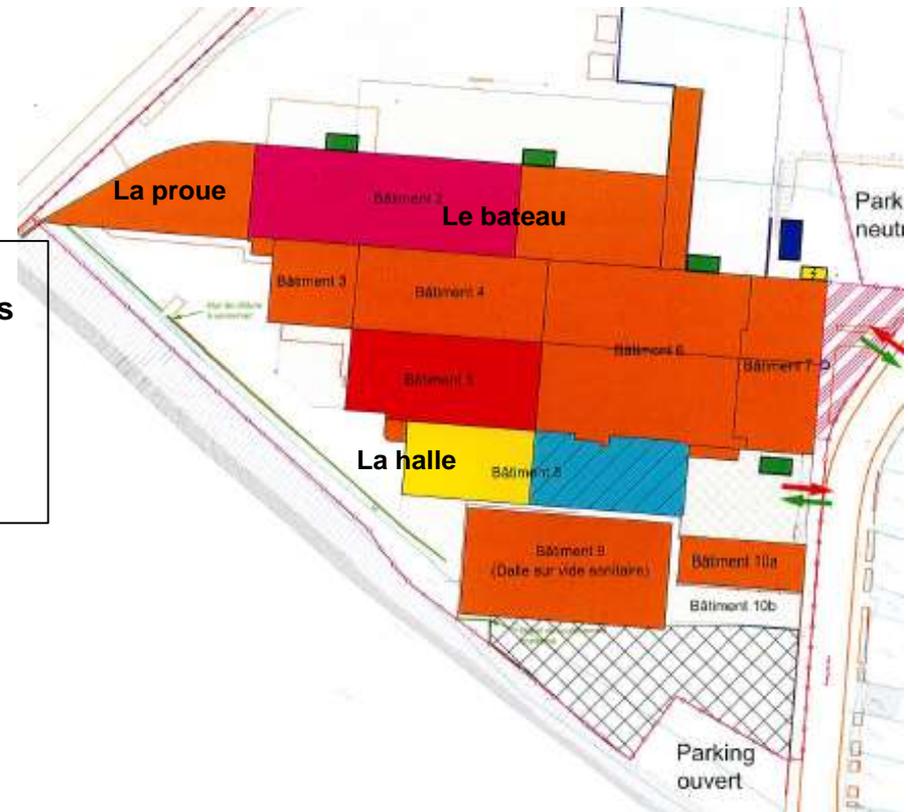


Un planning contraint:

Le planning élaboré par l'entreprise a dû **prendre en compte les contraintes techniques liées à l'imbrication des bâtiments**, mais aussi à la proximité de la voie ferrée. Les bâtiments seront « grignotés » petit à petit, afin de maîtriser les risques d'effondrement spontanés. **La partie la plus complexe étant le « bateau » qui ne possède pas de réelle façade sud.**

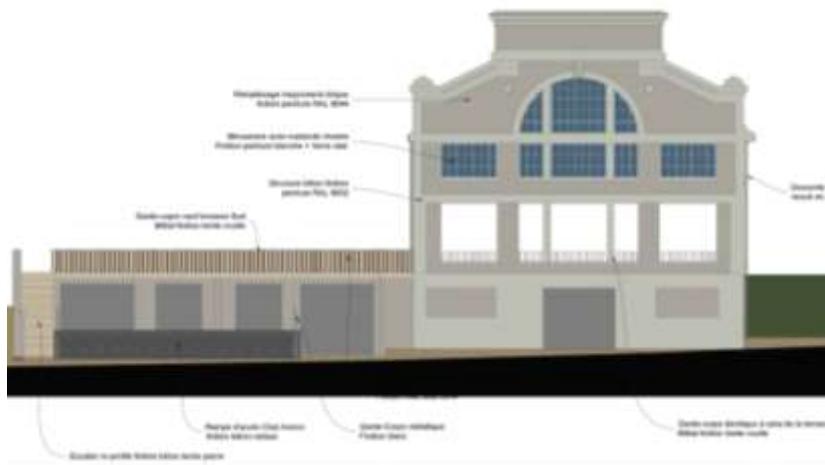
Planning de déconstruction :

- 1/ la proue + bâtiment 3 et bâtiment 4 : **en cours**
- 2/ bâtiment 2 le bateau : mi-juillet à mi-août
- 3/ bâtiments 5, 6, 7 : fin août à mi-septembre
- 4/ partie de bâtiment 8 la halle : mi-septembre
- 5/ bâtiment 10 : début octobre



Propositions de mesures compensatoires

La halle, seul bâtiment conservé et restauré du site est destiné à rester en partie ouverte (les façades comportent des parties évidées qui permettraient la circulation permanente des oiseaux). Seules les menuiseries d'origine (en bleu sur le croquis ci-dessous) existantes seront restaurées. Elle accueillera une exposition à la mémoire des lieux et sera périodiquement ouverte au public. **Il est possible d'y installer dès à présent, une dizaine de nichoirs artificiels pour permettre de restaurer les habitats des hirondelles.**



Vue de l'intérieur de la Halle actuelle: charpente bois et murs maçonnés permettraient d'installer les nids artificiels et leurs planchettes protectrices. **L'usage futur du bâtiment n'est pas incompatible avec l'accueil d'une population d'hirondelles.**

Conclusion et demande de dérogation

Au regard des contraintes techniques liées à l'imbrication des bâtiments les uns dans les autres, il serait particulièrement dangereux de tenter de modifier le planning de déconstruction proposé aujourd'hui, de manière à reporter après la période de nidification la destruction de certains bâtiments (particulièrement le bateau), en privilégiant ceux qui ne présentent pas de nids. Cela engendrerait le risque de voir s'effondrer spontanément cette énorme cathédrale de béton de 20 m de haut dont la façade sud est quasi inexistante, sans aucune maîtrise des conséquences pour l'environnement et le public. Le site se situe à proximité d'habitations et d'une zone de loisirs particulièrement fréquentée.

Nous demandons l'autorisation de poursuivre les travaux tels qu'ils sont décrits dans le planning ci-joint, et de déposer, au fur et à mesure de l'avancement, les nids d'hirondelles inoccupés, en faisant vérifier cet état de fait avant chaque étape de destruction d'un bâtiment abritant des nids à savoir :

mi-juillet pour le bâtiment 2

fin août pour les bâtiments 6 et 7

début octobre pour le bâtiment 10a

Conscients de la protection de ces espèces, nous nous proposons également d'installer, dès à présent, selon les préconisations de BIOTOPE, une dizaine de nichoirs artificiels dans le seul bâtiment qui sera conservé dans le projet : la halle (bâtiment 8).

Le projet que nous comptons mettre en œuvre tend à rendre à ce site sa dimension paysagère et naturelle en y aménageant de larges espaces naturels pour y restaurer la biodiversité, notamment à travers la thématique des jardins d'eau et des zones humides, mais également en minimisant les surfaces minéralisées.